

BAREME D'HONORAIRES

TRANSACTION Vente

Prix de vente	Honoraires TTC Mandat EXCLUSIF	Honoraires TTC Mandat SIMPLE
De 0 à 30 000 €	Forfait 2 500 €	Forfait 4 500 €
De 30 001 à 100 000 €	Forfait 6 500 €	Forfait 8 500 €
De 100 001 à 200 000 €	6 %	7,5 %
De 200 001 à 300 000 €	5,5 %	7 %
De 300 001 à 450 000 €	5 %	6 %
Supérieur à 450 001 €	4,5 %	5,5 %

Les honoraires sont à la charge du propriétaire vendeur. Ils sont calculés par tranche directe sur le pourcentage du prix de vente.

Barème à prendre en compte à partir du 1 Novembre 2024 au taux actuel de la TVA 20%

BAREME D'HONORAIRES

TRANSACTION Location d'habitation

<u>ZONE : NON TENDUE</u>	Honoraires TTC à la charge du BAILLEUR	Honoraires TTC à la charge du LOCATAIRE
Entremise et négociation	Néant	Néant
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	5,00 € TTC / m2	5,00 € TTC / m2
Etat des lieux d'un local vide ou meublé	2,50 € TTC / m2	2,50 € TTC / m2

<u>ZONE : TENDUE</u>	Honoraires TTC à la charge du BAILLEUR	Honoraires TTC à la charge du LOCATAIRE
Entremise et négociation	Néant	Néant
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	8,00 € TTC / m2	8,00 € TTC / m2
Etat des lieux d'un local vide ou meublé	2,70 € TTC / m2	2,70 € TTC / m2

Zone **NON TENDUE** : Valence, Romans, Guilherand-Granges, Saint Péray, Chabeuil, Bourg de Péage, etc...

Zone **TENDUE** : Lyon, Grenoble, Montpellier, etc...

BAREME D'HONORAIRES

GESTION DE BIENS D'HABITATION

Nombre de locaux mis en GESTION LOCATIVE par un propriétaire	Honoraires mandat de GESTION LOCATIVE
1 local d'habitation	6,70 % TTC
2 locaux d'habitation	6,20 % TTC
3 locaux d'habitation	5,40 % TTC
5 locaux d'habitation	5,10 % TTC
10 locaux d'habitation	4,80 % TTC
Plus de 15 locaux d'habitation	4,50 % TTC

Prestations incluses dans un mandat de GESTION LOCATIVE
Avis d'échéance et quittance de loyer
Gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie
Révision du montant des loyers
Suivi des congés locataires/des impayés
Contrôle attestation d'assurance et des entretiens du locataire

Les honoraires sont à la charge du bailleur mensuellement. Ils sont calculés sur le montant encaissé (loyer + charges).
Barème à prendre en compte à partir du 1 Novembre 2024.
Au taux actuel de la TVA 20%

BAREME D'HONORAIRES

TRANSACTION Location commerciale

<u>Visite, constitution du dossier du locataire</u>	Honoraires TTC à la charge du BAILLEUR	Honoraires TTC à la charge du LOCATAIRE
Moins de 1 000 € de loyers annuels	8,4 %	8,4 %
Entre 1 000 € et 2 000 € de loyers annuels	7,2 %	7,2 %
A partir de 2 000 € de loyers annuels	6 %	6 %

<u>Etat des lieux</u>	Honoraires TTC à la charge du BAILLEUR	Honoraires TTC à la charge du LOCATAIRE
Local vide ou meublé	2,50 € TTC / m2	2,50 € TTC / m2

Le pourcentage d'honoraires est établi en fonction du montant cumulé des loyers annuels.
Les honoraires de gestion sont calculés en appliquant ce pourcentage au montant annuel des loyers.

BAREME D'HONORAIRES

GESTION DE LOCAUX COMMERCIAUX

Nombre de locaux mis en GESTION LOCATIVE par un propriétaire	Honoraires mandat de GESTION LOCATIVE
1 local commercial	6,70 % TTC
2 locaux commerciaux	6,20 % TTC
3 locaux commerciaux	5,40 % TTC
5 locaux commerciaux	5,10 % TTC
10 locaux commerciaux	4,80 % TTC
Plus de 15 locaux commerciaux	4,50 % TTC

Prestations incluses dans un mandat de GESTION LOCATIVE
Avis d'échéance et quittance de loyer
Gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie
Révision du montant des loyers
Suivi des congés locataires/des impayés
Contrôle attestation d'assurance et des entretiens du locataire

Les honoraires sont à la charge du bailleur mensuellement. Ils sont calculés sur le montant encaissé (loyer + charges).
Barème à prendre en compte à partir du 1 Novembre 2024 au taux actuel de la TVA 20%